

LES ANNÉES D'INTENSE CHARITÉ FRATERNELLE

Henri Caffarel

*Extraits de l'Anneau d'Or – N°S 87-88.
Mai-Août 1959 – « Mille foyers à Rome »*

Pendant les années 40-45 : l'amitié entre les ménages, favorisée par la joie des découvertes faites en commun, était née spontanément dans le premier groupe. Dans le climat grave des années de guerre, elle découvrit plus profondément les exigences de la charité du Christ. Sous une forme ou sous une autre, l'épreuve visitait alors tous les foyers. Et la privation de biens matériels n'était pas la plus cruelle. L'absence du père, la mort... On comprenait dans ces circonstances que **l'essentiel de la charité c'est l'entraide**, ce secours matériel et moral apporté à un frère dans le Christ pour l'aider à répondre pleinement à la volonté de Dieu, à bien s'acquitter de sa mission humaine et chrétienne. Ceux qui ont vécu ces années d'intense charité fraternelle en gardent une certaine nostalgie ; avec la vie plus facile l'entraide a souvent tendance à se relâcher.

La charte – La mystique d'entraide

Les obligations d'entraide : entre époux, entre foyers, entre équipes. L'entraide est un des noms propres de la charité. « *Portez les fardeaux les uns des autres, écrivait saint Paul aux Galates, et ainsi vous accomplirez la loi du Christ.* »

- *L'entraide entre époux* est, disait Pie XI dans *Casti Connubii*, une des fins essentielles du mariage.

Elle doit être de chaque jour. L'obligation d'une conversation mensuelle entre conjoints, que nous appelons le « Devoir de s'asseoir », est à considérer dans cette optique de l'entraide spirituelle : mari et femme ensemble, sous le regard de Dieu, recherchent sa pensée et sa volonté sur leur foyer afin de mieux l'accomplir. Qui pourrait dire le nombre de foyers qui doivent leur équilibre humain et spirituel à la pratique du Devoir de s'asseoir ?¹ Prière conjugale et familiale, étude en commun du thème : ces obligations déjà citées sont autant de moyens d'entraide pour les époux.

- *L'entraide entre foyers*. La raison d'être des Équipes.

Rappelez-vous le passage de la Charte : « *Parce qu'ils connaissent leur faiblesse et les limites de leur force sinon de leur bonne volonté, parce qu'ils expérimentent chaque jour combien il est difficile de vivre en chrétiens dans un monde païen, et parce qu'ils ont une foi indéfectible en la puissance de l'entraide fraternelle, nos ménages ont décidé de faire équipe* ».

Tous les moments et toutes les activités de la réunion mensuelle sont orientés vers cette entraide fraternelle : le repas et la « mise en commun » où l'on se fait part des nouvelles, joies, peines, échecs et succès, où l'on se demande conseils et secours, **le « partage », ce moment cruel et bienfaisant où chacun rend compte de la façon dont il a respecté les obligations de la Charte**. La prière et l'échange de vues sont à voir également dans cette optique de l'entraide entre foyers... Mais vous le savez bien, cette entraide ne saurait être limitée aux moyens d'entraide que nous venons d'examiner. Elle reste à l'affût des besoins des coéquipiers. Nous connaissons tous des foyers qu'elle a sauvés, matériellement et moralement.

¹ On trouvera dans *l'Anneau d'Or* (n° 5, p. 2 et s. ; n° 65, pp 412-437) des études sur le « devoir de s'asseoir ».

- L'*entraide entre équipes*. Notre Mouvement est une équipe d'équipes.

Ainsi les anciennes équipes aident-elles celles qui se fondent à l'autre bout du monde, en les faisant profiter de leurs expériences. En revanche **le Mouvement tout entier profite de l'exemple de chaque équipe, du dynamisme apostolique de celles du Brésil, de l'amitié fraternelle** qui, en Île Maurice, a fait triompher les équipiers des préjugés raciaux, etc. ... Le témoignage de ce foyer belge offrant à Dieu le petit enfant que la mort lui avait repris, cité au cours d'une retraite, a rendu la paix à un foyer suisse qui n'arrivait pas à accepter une semblable épreuve.